

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 6 mars 2023 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2023-03-R12452

Gilles Courchaine appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2023-03-R12453

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2023
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 février 2023
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Congrès FMQ
 - 4.2 Adoption du Manuel des employés
 - 4.3 Adoption de la Politique des communications
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1 Congrès AGSICQ
 - 5.2 Achat d'une lampe sirocco redtech
 - 5.3 Plan de sécurité civile – Adoption des ententes
 - 5.4 Achat de lampe de casque streamlight
6. Travaux publics
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022-2023 Volet 8 : Entretien des routes locales
 - 6.2 Appel de candidature – poste de chef d'équipe/opérateur de niveleuse
 - 6.3 Comité de sélection pour les entrevues

7. Hygiène du milieu et environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1 Signataire pour l'acte de servitude Hydro-Québec
 - 8.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de démolition
 - 8.3 Adoption du projet de règlement numéro 328-23 : Règlement de démolition
 - 8.4 Signataire – contrat de vente de terrains
9. Loisirs, culture et bibliothèque
10. Responsabilité sociale
11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1 Proclamation municipale – Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - 11.2 Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – assurances - appui
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2023 2023-03-R12454

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 février 2023 2023-03-R12455

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2023-03-R12456

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 149 716,41 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	13 151,49 \$
Comptes à payer :	103 556,51 \$
Salaires :	33 008,41 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Monsieur Alain Lacroix désire savoir si la municipalité a bien reçu sa demande de municipalisation et demande quelles sont les conditions d'acceptation.

Monsieur Benoit Carle mentionne son projet de casse-croûte et il ne comprend pas pourquoi l'autorisation de construire lui est refusée.

4.0 Administration

4.1 Congrès FMQ 2023-03-R12457

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que le conseiller Hugo Carle à participer aux Assises annuelles de la FQM qui se tiendront le 28, 29 et 30 septembre 2023 à Québec. Il est aussi résolu que les dépenses afférentes à cette participation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Adoption du Manuel des employés 2023-03-R12458

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le Manuel des employés tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Adoption de la Politique des communications 2023-03-R12459

Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'adopter la Politique des communications telle que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

5.1 Congrès AGSICQ 2023-03-R12460

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser le coordonnateur en incendie, Mathieu Morin à participer au Congrès de l'AGSICQ qui se tiendra du 18 au 21 mai 2023 à Rivière du Loup. Il est aussi résolu que les dépenses afférentes à cette participation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Achat d'une lampe sirocco redtech 2023-03-R12461

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'une lampe sirocco redtech 66 KIMS pour le service incendie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Plan de sécurité civile – Adoption des ententes 2023-03-R12462

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter les ententes pour le plan de sécurité civile telles que rédigées.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Achat de lampe de casque streamlight 2023-03-R12463

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de seize (16) lampes de casque streamlight pour la brigade incendie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Travaux publics

6.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022-2023 Volet 8 : Entretien des routes locales 2023-03-R12464

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 152 898 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022-2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Gilles Courchaine appuyé par Yves Morin, il est résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Appel de candidature – poste de chef d'équipe/opérateur de niveleuse 2023-03-R12465

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidature pour le poste de chef d'équipe/opérateur de niveleuse.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Comité de sélection pour les entrevues 2023-03-R12466

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le comité de sélection pour le poste de chef d'équipe/opérateur de niveleuse soit formé de Roch Carpentier, Jodane Courchesne, Benoit R. Carle et Gilles Courchaine en tant que substitut. Il est également résolu que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 Hygiène du milieu & environnement

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

8.1 Signataire pour l'acte de servitude Hydro-Québec 2023-03-12467

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA le 30 juillet 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 6 279 666 du Cadastre du Québec (*ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*), circonscription foncière de Gatineau.

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA contre une partie du lot 6 279 666 du Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (*ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QUE Jodane COURCHESNE, Directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, Roch CARPENTIER et Jodane COURCHESNE, Administrateurs de la Municipalité, adoptons les résolutions susmentionnées.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de démolition
2023-03-12468**

Avis de motion est lancé par la conseillère Linda Lirette que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement de démolition.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3 Adoption du projet de Règlement 328-23 : Règlement de démolition
2023-03-R12469**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 328-23; Règlement de démolition.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.4 Signataire – contrat de vente de terrains
2023-03-R12470**

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec l'agent d'immeuble, Danik Mulligan, pour la vente des terrains appartenant à la Municipalité. Il est également résolu que la directrice générale soit autorisée à accepter les offres d'achats au prix demandé ou plus élevé et ce, sans consulter les membres du conseil et que, lors de la réception d'une offre inférieure au prix demandé, la directrice générale devra consulter le maire avant de donner suite à l'offre reçue.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. Loisirs, culture et bibliothèque

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

**11.1 Proclamation municipale – Journée nationale de promotion de la santé
mentale positive
2023-03-R12471**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans notre région, lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la Campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE** – www.capsante-outaouais.org

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**11.2 Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications
– assurances - appui
2023-03-R12472**

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, les gouvernements, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et ce la peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa location au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Parole au public et période de questions

Monsieur Jean-Pierre Major informe la directrice générale qu'il désire obtenir un rendez-vous avec elle. Madame Courchesne cédule immédiatement le rendez-vous pour le 8 mai 2023 à 13h.

13. Levée de l'assemblée 2023-03-R12473

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h19.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière